

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS
DES ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES
BIBLIOTHEQUES AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 413-1, L413-3, L413-5 et L413-6 relatifs aux lignes directrices de gestion ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L 523-3 à L523-6 relatifs à la promotion interne ;

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté portant définition des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière en date du 30 décembre 2020 modifié par les arrêtés du 30 novembre 2021 et du 24 juin 2022 ;

Vu l'effectif du cadre d'emplois en 2023 permettant l'ouverture d'un poste pour la promotion interne ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication.

Accusé de réception en préfecture
02/07/2024
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception par le conseil : 09/07/2024

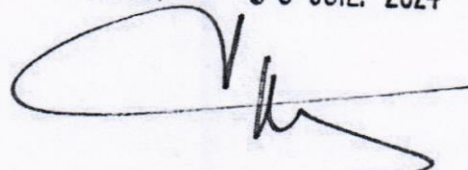
ARRÊTE :

Article 1 : Le fonctionnaire suivant est inscrit à la date du 1^{er} août 2024, sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques au titre de l'année 2024.

Matricule	Nom usuel	Prénom	Direction	Pôle
AU CHOIX:				
11648	BREUQUE	EMILIE	MISSION DÉVELOPPEMENT DE L'INFORMATION ET DE L'INGÉNIERIE DOCUMENTAIRE	PÔLE PARTENARIATS ET INGÉNIERIE

Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion du Pas-de-Calais, dans un délai maximal de 15 jours, afin que celui-ci en assure la publicité.

Arras, le 08 JUIL. 2024



Le Président du Conseil départemental,
Jean-Claude LEROY

Vu le 8/08/24
Nadine



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS
DES CONSEILLERS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 413-1, L413-3, L413-5 et L413-6 relatifs aux lignes directrices de gestion ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L 523-3 à L523-6 relatifs à la promotion interne ;

Vu le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté portant définition des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière en date du 30 décembre 2020 modifié par les arrêtés du 30 novembre 2021 et du 24 juin 2022 ;

Vu l'effectif du cadre d'emplois en 2023 permettant l'ouverture de deux postes pour la promotion interne ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental, dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivants le rejet du recours gracieux.

Accusé de réception en préfecture
BP 26988 63123 2024-05-AR
Date de transmission : 03/07/2024

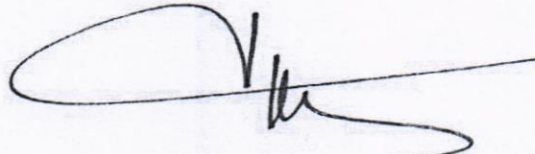
ARRÊTE :

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits à la date du 1^{er} août 2024, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs au titre de l'année 2024.

Matricule	Nom usuel	Prénom	Direction	Pôle
AU CHOIX:				
3631	BAC	ISABELLE	MDS DE L'ARTOIS	POLE SOLIDARITES
2990	REGNIER	NATHALIE	MDS DE L'ARRAGEOIS	POLE SOLIDARITES

Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion du Pas-de-Calais, dans un délai maximal de 15 jours, afin que celui-ci en assure la publicité.

Arras, le 08 JUIL. 2024



Le Président du Conseil départemental,
Jean-Claude LEROY

Vu le 8/08/2024
Naoline



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS
DES AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 413-1, L413-3, L413-5 et L413-6 relatifs aux lignes directrices de gestion ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L 523-3 à L523-6 relatifs à la promotion interne ;

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux è;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté portant définition des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière en date du 30 décembre 2020 modifié par l'arrêté du 30 novembre 2021 et du 24 juin 2022 ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant la transmission au préfet de l'arrêté.

Accusé de réception en préfecture
62-220286042-20240808-ARR-2024-0448
Date de réception en préfecture: 09/07/2024

ARRÊTE :

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits à la date du 1^{er} août 2024, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux au titre de l'année 2024.

Matricule	Nom usuel	Prénom	Direction	Pôle
-----------	-----------	--------	-----------	------

AVEC EXAMEN PROFESSIONNEL :

11729	CAMPAGNE	YANNICK	MDADT AUDOMAROIS	PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
6822	CAPIAUX	LAURENT	DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES	PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES
14415	CREPIN	EDOUARD	MDADT AUDOMAROIS	PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
7985	DERTHE	FABRICE	MDADT CALAISIS	PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
13628	DUHAUTOY	YANNICK	MDADT CALAISIS	PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
7604	GAY	LUDOVIC	MDADT AUDOMAROIS	PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
15113	HADJ LARBI	CÉDRIC	MDADT LENS HENIN	PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
14349	HERLANGE	NICOLAS	MDADT MONTREUILLOIS - TERNOIS	PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
12445	LARTISIEN	STÉPHANE	MDADT AUDOMAROIS	PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
6490	MERCIER	CATHERINE	DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES	PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES
15568	MIOT	BENJAMIN	MDADT MONTREUILLOIS - TERNOIS	PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

AU CHOIX :

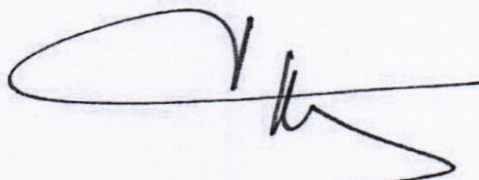
8057	BROGNIART	MAXIME	DIRECTION DE LA MOBILITÉ ET DU RÉSEAU ROUTIER	PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
10504	BURBURE	GRÉGORY	DIRECTION DES SERVICES NUMERIQUES	PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT
10632	BUTOR	ROMAIN	DIRECTION DU CHÂTEAU D'HARDELLOT ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL	PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES
6439	CADART	YANNICK	DIRECTION DE LA COMMUNICATION	DIRECTION GÉNÉRALE DES

Accusé de réception en préfecture
062-226260012-20240708-DRH-PI2024-01-AR
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

12519	CAUET	LAURENT	DIRECTION DE L'IMMOBILIER	PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
11941	CALONNE	NICOLAS	DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES	PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES
10829	COUPPE	AUORE	MDADT ARRAGEOIS	PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
7008	CRISPYN	FRÉDÉRIC	SYNDICAT SUD	DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
10356	DESCHINO	EMELINE	DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES	PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES
12902	FABRE	PASCAL	DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES	PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES
14799	HENRIO	JEAN-LOUIS	DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES	PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES
12506	JOSIEN	BERTRAND	DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES	PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES
6912	LELEU	FRÉDÉRIQUE	DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES	PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES
7743	NOEL	DOMINIQUE	DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES	PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES
14524	PANI	NICOLAS	DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES	PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES
12796	PETIT	ISABELLE	MDADT AUDOMAROIS	PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
7921	RANCON	HERVÉ	DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES	PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES
10880	SENECHAL	ROGER	DIRECTION DES SERVICES NUMERIQUES	PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT
7186	SETTE	PASCAL	DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES	PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES
7008	SIMON	RENAUD	DIRECTION DE LA COMMUNICATION	DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
12482	THOMAS	JACQUES	DIRECTION DE LA MOBILITÉ ET DU RÉSEAU ROUTIER	PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
11336	WISEUR	PHILIPPE	DIRECTION DU CHÂTEAU D'HARDELLOT ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL	PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES

Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion du Pas-de-Calais, dans un délai maximal de 15 jours, afin que celui-ci en assure la publicité.

Arras, le 08 JUIL. 2024



Le Président du Conseil départemental,
Jean-Claude LEROY

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20240708-DRH-PI2024-01-AR
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Vu le 8/08/24
Nadine

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS
DES REDACTEURS TERRITORIAUX AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 413-1, L413-3, L413-5 et L413-6 relatifs aux lignes directrices de gestion ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L 523-3 à L523-6 relatifs à la promotion interne ;

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté portant définition des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière en date du 30 décembre 2020 modifié par l'arrêté du 30 novembre 2021 et du 24 juin 2022 ;

Vu l'effectif du cadre d'emplois en 2023 permettant l'ouverture de quatorze postes pour la promotion interne ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil Départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Accusé de réception en préfecture

Préfecture du Pas-de-Calais - 2024-08-08

Date de télétransmission : 09/07/2024

Chiffre de référence : 2024-08-08

ARRÊTE :

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits à la date du 1^{er} août 2024, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux au titre de l'année 2024.

Au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe :

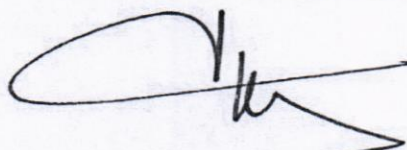
Matricule	Nom usuel	Prénom	Direction	Pôle
-----------	-----------	--------	-----------	------

AVEC EXAMEN PROFESSIONNEL :

4228	BECQ	VERONIQUE	MDS DE L'ARTOIS	PÔLE SOLIDARITES
7902	BERMOND	ANGELIQUE	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT
7808	CARON	ALEXIA	DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	PÔLE SOLIDARITES
9422	COUTEAU	GUILLAUME	DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTE	PÔLE SOLIDARITES
5703	DEBAL	CHRISTINE	DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	PÔLE SOLIDARITES
9746	DERIEMONT	PERRINE	DIRECTION DES FINANCES	PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT
17158	ELUECQUE	AUDREY	MDADT LENS-HENIN	PÔLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
5990	GOURDIN	RAPHAEL	MDS DU MONTREUILLOIS	PÔLE SOLIDARITES
4764	GUYOT	JULIE	MDS DU CALAISIS	PÔLE SOLIDARITES
10200	HEURTAUX	LUDIVINE	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT
14717	HOET	DAPHNE	DIRECTION DES FINANCES	PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT
9152	LEMAIRE	CELINE	DIRETION DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES	PÔLE REUSSITES CITOYENNES
7345	RENIER	CORINNE	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT
6585	VICOT	THOMAS	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT

Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion du Pas-de-Calais, dans un délai maximal de 15 jours, afin que celui-ci en assure la publicité.

Arras, le 08 JUIL. 2024



Le Président du Conseil départemental,
Jean-Claude LEROY

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20240708-DRH-PI2024-08-AR
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Vu le 8/08/2024
Nadine

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS
DES ATTACHES TERRITORIAUX AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 413-1, L413-3, L413-5 et L413-6 relatifs aux lignes directrices de gestion ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L 523-3 à L523-6 relatifs à la promotion interne ;

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté portant définition des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière en date du 30 décembre 2020 modifié par les arrêtés du 30 novembre 2021 et du 24 juin 2022 ;

Vu l'effectif du cadre d'emplois en 2023 permettant l'ouverture de quinze postes pour la promotion interne ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant sa publication.

Accuse de réception en préfecture
N° 2024-02420-001
Date de télétransmission : 09/07/2024

ARRÊTE :

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits à la date du 1^{er} août 2024, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des attachés territoriaux au titre de l'année 2024.

Matricule	Nom usuel	Prénom	Direction	Pôle
-----------	-----------	--------	-----------	------

AU CHOIX:

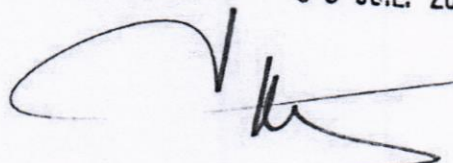
12138	BILLET	LAETITIA	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT
5663	D'AURIZIO	LUCIENNE	MISSION DÉVELOPPEMENT DE L'INFORMATION ET DE L'INGÉNIERIE DOCUMENTAIRE	PÔLE PARTENARIATS ET INGÉNIERIE
2752	DEBRUILLE	SYLVIE	DIRECTION DES FINANCES	PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT
6402	DEGAUGUE	ELISABETH	SECRETARIAT GÉNÉRALE PÔLE SOLIDARITES	PÔLE SOLIDARITES
17076	GUYOT	AURELIE	DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTE	PÔLE SOLIDARITES
4415	HENIN	NATHALIE	DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES	PÔLE REUSSITES CITOYENNES
13215	LEGRAND	ANGELIQUE	DIRECTION DU CONSEIL ET DE LA CONDUITE DU CHANGEMENT	DIRECTION GENERALE DES SERVICES
5577	LEGRAND	JOACHIM	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT
9399	LEMAITRE	VINCENT	DIRECTION DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE	PÔLE SOLIDARITES
10435	MARIANNE	JENNIFER	DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES	PÔLE REUSSITES CITOYENNES
12601	POUILLE	PRISCILLIA	DIRECTION DES ACHATS ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE	PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT
10980	SOUILAH	AHMED	DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	PÔLE SOLIDARITES
2063	THELLIER	FRANCK	DIRECTION DES ACHATS ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE	PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT
5576	VIATEUR BLONDEL	DELPHINE	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT
5664	WIART	ADELAIDE	MDS DE L'ARTOIS	PÔLE SOLIDARITES

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20240708-DRH-PI2024-03-AR
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion du Pas-de-Calais, dans un délai maximal de 15 jours, afin que celui-ci en assure la publicité.

Arras, le

08 JUIL. 2024



Le Président du Conseil départemental,
Jean-Claude LEROY

Vu le 8/08/2024
Naoline



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS
DES BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 413-1, L413-3, L413-5 et L413-6 relatifs aux lignes directrices de gestion ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L 523-3 à L523-6 relatifs à la promotion interne ;

Vu le décret n°91-845 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté portant définition des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière en date du 30 décembre 2020 modifié par l'arrêté du 30 novembre 2021 et du 24 juin 2022 ;

Vu les nominations opérées dans le cadre d'emplois en 2023 permettant l'ouverture d'un poste pour la promotion interne ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le refus du recours gracieux.

Accusé de réception en préfecture
682-226200012-20240768-PA-14120
Date de l'émission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

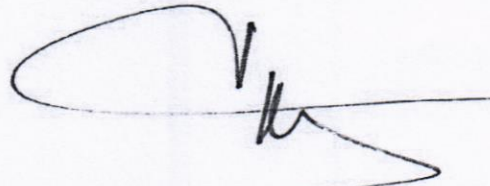
ARRÊTE :

Article 1 : Le fonctionnaire suivant est inscrit à la date du 1^{er} août 2024 sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux au titre de l'année 2024.

Matricule	Nom usuel	Prénom	Direction	Pôle
AU CHOIX:				
12035	TOMCZYK	ALINE	DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES	PÔLE REUSSITES CITOYENNES

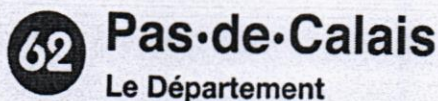
Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion du Pas-de-Calais, dans un délai maximal de 15 jours, afin que celui-ci en assure la publicité.

Arras, le 08 JUIL. 2024



Le Président du Conseil départemental,
Jean-Claude LEROY

Vu le 8/08/2024
Wodine



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS
DES CONSERVATEURS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 413-1, L413-3, L413-5 et L413-6 relatifs aux lignes directrices de gestion ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L 523-3 à L523-6 relatifs à la promotion interne ;

Vu le décret n°91-839 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté portant définition des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière en date du 30 décembre 2020 modifié par l'arrêté du 30 novembre 2021 et du 24 juin 2022 ;

Vu les nominations opérées dans le cadre d'emplois en 2023 permettant l'ouverture d'un poste pour la promotion interne ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois

Accusé de réception en préfecture
05/08/2024 à 10h08
Suivant le formulaire n° 09/07/2024
Date de réception préfecture: 05/07/2024

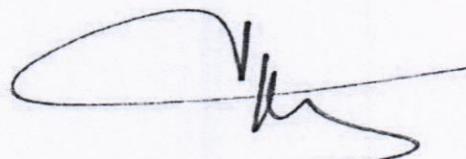
ARRÊTE :

Article 1 : Le fonctionnaire suivant est inscrit à la date du 1^{er} août 2024 sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine au titre de l'année 2024.

Matricule	Nom usuel	Prénom	Direction	Pôle
AU CHOIX:				
4051	LEFEBVRE	SYLVIE	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	PÔLE REUSSITES CITOYENNES

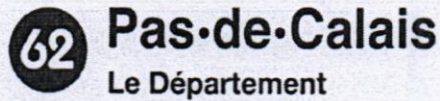
Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion du Pas-de-Calais, dans un délai maximal de 15 jours, afin que celui-ci en assure la publicité.

Arras, le 08 JUL. 2024



Le Président du Conseil départemental,
Jean-Claude LEROY

Vu le 8/08/2024
Wadine



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS
DES TECHNICIENS TERRITORIAUX AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 413-1, L413-3, L413-5 et L413-6 relatifs aux lignes directrices de gestion ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L 523-3 à L523-6 relatifs à la promotion interne ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté portant définition des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière en date du 30 décembre 2020 modifié par l'arrêté du 30 novembre 2021 et du 24 juin 2022 ;

Vu l'effectif du cadre d'emplois en 2023 permettant l'ouverture de neuf postes pour la promotion interne ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 09/07/2024

Date de réception en préfecture : 09/07/2024

ARRÊTE :

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits à la date du 1^{er} août 2024, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des techniciens territoriaux au titre de l'année 2024.

Au grade de technicien territorial :

Matricule	Nom usuel	Prénom	Direction	Pôle
AU CHOIX :				
7360	BOUCHER	STEPHANE	DIRECTION DE L'IMMOBILIER	PÔLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE
8265	BRIOIS	ROMAIN	MDADT MONTREUILLOIS-TERNOIS	PÔLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE
11357	COURBOT	JULIEN	DIRECTION DES COLLEGES ET DE L'EDUCATION	PÔLE REUSSITES CITOYENNES
7628	DEPARETERE	ERIC	DIRECTION DES COLLEGES ET DE L'EDUCATION	PÔLE REUSSITES CITOYENNES
4224	DERAIN	OLIVIER	DIRECTION DES SERVICES NUMERIQUES	PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT
9500	DRUBAY	STEPHANE	DIRECTION DES COLLEGES ET DE L'EDUCATION	PÔLE REUSSITES CITOYENNES
8744	JOVENET	DAVID	SECRETARIAT GENERAL PRA	PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT

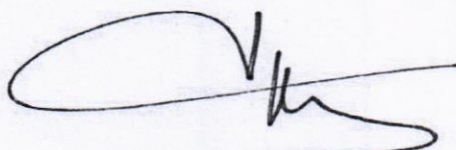
Au grade de technicien principal de 2^{ème} classe :

Matricule	Nom usuel	Prénom	Direction	Pôle
AVEC EXAMEN PROFESSIONNEL :				
8972	BUTOR	LAURENT	MDADT BOULONNAIS	PÔLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE
11376	CHOPIN	JEREMY	DIRECTION DE L'IMMOBILIER	PÔLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20240708-DRH-PI2024-09-AR
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion du Pas-de-Calais, dans un délai maximal de 15 jours, afin que celui-ci en assure la publicité.

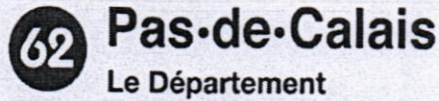
Arras, le 08 JUIL. 2024



Le Président du Conseil départemental,
Jean-Claude LEROY

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20240708-DRH-PI2024-09-AR
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Vu le 8/08/2024
Nadine



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS
DES INGENIEURS TERRITORIAUX AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 413-1, L413-3, L413-5 et L413-6 relatifs aux lignes directrices de gestion ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L 523-3 à L523-6 relatifs à la promotion interne ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté portant définition des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière en date du 30 décembre 2020 modifié par l'arrêté du 24 juin 2022 ;

Vu l'effectif du cadre d'emplois en 2023 permettant l'ouverture de trois postes pour la promotion interne ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 09/07/2024

Date de dépôt en préfecture : 07/07/2024

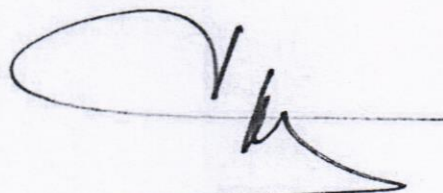
ARRÊTE :

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits à la date du 1^{er} août 2024, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux au titre de l'année 2024.

Matricule	Nom usuel	Prénom	Direction	Pôle
<u>AVEC EXAMEN PROFESSIONNEL :</u>				
4991	FRANCOIS	KAREEN	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT
9005	LEPOIVRE LECERF	ANNE	DIRECTION DE LA MOBILITÉ ET DU RÉSEAU ROUTIER	PÔLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
13220	TORTOSA	GREGOIRE	DIRECTION DE LA MOBILITÉ ET DU RÉSEAU ROUTIER	PÔLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion du Pas-de-Calais, dans un délai maximal de 15 jours, afin que celui-ci en assure la publicité.

Arras, le 08 JUIL. 2024



Le Président du Conseil départemental,
Jean-Claude LEROY